

FACIL' PERMIS Auto-école

Agrément: E2006000040

Siret: 88001966600010

N° OF: 32600394460

Tél: 03.75.29.06.16

APE: 8553Z

Contact@facilpermis.fr



Programme de Formation

Formation complémentaire “POST PERMIS NOVICES” prévue à l’article L223-1 du code de la route.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation complémentaire suivie entre six mois et un an après l’obtention du permis de conduire vise à renforcer les compétences acquises en formation initiale et durant les premiers mois de conduite autonome.

Plus précisément, elle favorise le processus d’acquisition de comportements sûrs dans l’objectif de prévenir la survenance d’accidents caractéristiques des usagers titulaires du permis de conduire depuis peu de temps et ayant peu d’expérience.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Elle est composée :

-d’un module visant à améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes ;

-d’un module visant à rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables.

Cette formation fait appel à l’auto-réflexion des élèves et à l’analyse de leur perception des dangers de la route en vue d’améliorer leurs modes de réflexion et leurs aptitudes à percevoir les risques au moment où ils acquièrent davantage d’assurance en tant que conducteur et plus largement dans leurs divers modes de déplacement.

En évitant de faire appel à des cas d’accidents, les outils de la formation privilégient l’illustration de situations de conduite ou de questions de mobilité. Ils doivent également permettre, dès que possible, les travaux en groupes restreints.

FACIL' PERMIS Auto-école

Agrément: E2006000040
Siret: 88001966600010
N° OF: 32600394460
Tél: 03.75.29.06.16
APE: 8553Z
Contact@facilpermis.fr



-MATINÉE :

Améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes

Séquences et objectifs	Contenus et outils pédagogiques
<p>1. Présentation de la formation</p> <p>Créer un climat favorable aux échanges et à la réflexion.</p> <p>Faciliter la prise de parole des stagiaires et capter leur attention.</p> <p>Durée : 10 minutes</p>	<p>Présentation des objectifs.</p> <p>Présentation du cadre pédagogique (anonymat, liberté de parole, etc.).</p> <p>Cadre réglementaire (horaires, participation active, réduction de la période probatoire, etc.).</p> <p>Présentation de la formation (différentes séquences, organisation, etc.).</p>
<p>2. Questionnaire d'entrée en formation (autoévaluation)</p> <p>Se connaître en tant que conducteur.</p> <p>Connaître et prendre en compte ses limites.</p> <p>Durée : 15 minutes</p>	<p>Le questionnaire permet de se définir :</p> <ul style="list-style-type: none">-en tant qu'individu ;-en tant qu'utilisateur de la route. <p>Le questionnaire permet d'aborder les différentes thématiques de la formation.</p> <p>Le questionnaire porte sur l'élève lui-même (âge, études, loisirs, etc.) et sur son expérience en tant qu'utilisateur de la route (ancienneté du permis, nombre de kilomètres parcourus, véhicule utilisé, etc.).</p> <p>Le questionnaire permet de disposer d'informations sur le groupe pour travailler les différentes séquences de la formation.</p>
<p>3. Constitution du groupe</p> <p>Se présenter.</p> <p>Confronter ses expériences au groupe.</p> <p>Découvrir sa singularité.</p>	<p>Alterner les techniques de présentation en privilégiant une forme dynamique.</p> <p>Conduire des échanges permettant aux stagiaires de faire part de leur expérience (types de trajet, types de véhicules utilisés, situations de presque-accident rencontrées, etc.)</p>

FACIL' PERMIS Auto-école

Agrément: E2006000040

Siret: 88001966600010

N° OF: 32600394460

Tél: 03.75.29.06.16

APE: 8553Z

Contact@facilpermis.fr

Facil' Permis



Créer du lien. Durée : 35 minutes	
4. Traitement du questionnaire d'autoévaluation Confronter ses expériences au groupe. Découvrir le groupe. Durée : 45 minutes	A partir du questionnaire d'autoévaluation, exploiter de façon interactive les réponses en privilégiant les travaux en sous-groupe pour prendre en compte les problématiques des élèves.
5. Perception des risques Se positionner face au risque. Se confronter à la perception des autres. Prendre en compte les différents points de vue pour mieux appréhender le risque. Durée : 1 heure	Évaluer individuellement sa perception des risques, notamment au regard du vécu des autres élèves. Échanger collectivement sur les résultats de ces évaluations. Dégager des tendances au sein du groupe. Mettre en avant la subjectivité du risque. Utilisation de supports (photos, vidéos, etc.) présentant des risques en situation de conduite et permettant à l'enseignant de mener une discussion à partir du ressenti des élèves face au danger. L'enseignant pourra par exemple accompagner les élèves à se positionner sur une échelle de risque estimé.
6. Situations complexes Comprendre et résoudre des situations complexes. Durée : 1 heure 15 minutes	Travailler sur des situations de conduite complexes mettant en jeu plusieurs types de comportements et d'usagers. Utilisation de supports (photos, vidéos, etc.) présentant des situations de conduite complexes et permettant aux élèves de se positionner (« que percevez-vous ? », « que peut-il se passer ? », etc.) individuellement, et au sein du groupe, face aux situations présentées.

-APRÈS MIDI :

FACIL' PERMIS Auto-école

Agrément: E2006000040

Siret: 88001966600010

N° OF: 32600394460

Tél: 03.75.29.06.16

APE: 8553Z

Contact@facilpermis.fr



Rendre son déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables.

Les stratégies de mobilité.

Séquences et objectifs	Contenus et outils pédagogiques
<p>7. Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes</p> <p>Etre capable de construire et d'anticiper ses déplacements.</p> <p>Prendre conscience des influences du contexte (environnement, pairs, véhicule, etc.).</p> <p>Etre conscient des conséquences de ses décisions (personnelles, professionnelles, sociales, etc.)</p> <p>Durée : 1 heure 45 minutes</p>	<p>Travail à partir de situations types (sorties festives, de nuit, sous la pression des pairs, sous influence de distracteurs ou de produits psychoactifs, etc.).</p> <p>Cette séquence est animée avec des outils permettant :</p> <ul style="list-style-type: none">-d'élaborer une suite à un scénario ;-d'imaginer les dangers potentiels ;-d'aider à devenir capable de refuser, d'exprimer son désaccord, être force de proposition, être capable de fédérer. <p>Pour cette séquence, les outils adaptés peuvent notamment prendre la forme de vidéos, de photos, de descriptions de scénario ou d'outils visuels d'aide à la prise de décision.</p>
<p>8. Choix de mobilité</p> <p>Se connaître en tant qu'utilisateur de la route : être conscient de ses choix en matière de mobilité et de déplacement.</p> <p>Être sensibilisé aux questions environnementales.</p> <p>Découvrir des modes de déplacements alternatifs.</p> <p>Durée : 1 heure</p>	<p>En lien avec le questionnaire d'autoévaluation.</p> <p>Faire émerger ce qui détermine ses choix de mobilité et ce qui les influence.</p> <p>Faire connaître les possibilités et l'intérêt de l'utilisation de modes alternatifs de déplacement, notamment localement.</p> <p>L'enseignant utilise des outils statistiques ou autres présentant des modes de déplacement caractéristiques des jeunes.</p>
<p>9. Bilan avec engagement</p> <p>Durée : 15 minutes</p>	<p>S'engager oralement face à soi-même et vis-à-vis du groupe.</p>

FACIL' PERMIS Auto-école

Agrément: E2006000040
Siret: 88001966600010
N° OF: 32600394460
Tél: 03.75.29.06.16
APE: 8553Z
Contact@facilpermis.fr



	Un support sur lequel cet engagement est matérialisé (livret de stage, attestation d'engagement, etc.) est préconisé.
--	---

PUBLIC VISE & PREREQUIS

- Avoir le permis depuis 6 mois à un an, sans avoir perdu de points.

RESULTATS ATTENDUS

S'engager à améliorer son comportement de conducteur.

MOYENS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

- **QUALIFICATION DES INTERVENANTS**

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé, titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité, et titulaire, soit du titre professionnel d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière, soit d'une attestation de formation spécifique prévue par l'arrêté du 2 mai 2019 relatif à la formation requise pour l'animation de la formation complémentaire prévue à l'article L. 223-1 du code de la route

- **EVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE RÉUSSITE**

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires.
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...

SANCTION DE LA FORMATION

Délivrance d'une attestation de formation complémentaire prévue à l'article L223-1 du code de la route.

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

7 heures.

PRIX DE LA FORMATION

Nous consulter

DATE(S) :

Nous consulter